

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : Fonction  
publique

Sous matière : Personnel  
titulaire et stagiaire

**OBJET :**  
**REACTUALISATION  
DES MISES A  
DISPOSITION DE  
PERSONNEL  
COMMUNAL  
AUPRES  
D'ASSOCIATIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 02.07.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 02.07.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **15 JUIL. 2019**

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2019-162

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOu Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BARTHES Chantal,

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOu Stéphane,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absente :**

Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour des mises à disposition de personnel :

L'autorisation de mise à disposition concernant l'association FJEP hand-ball correspond à 4.25 heures par mercredi durant la période scolaire.

Auprès du Club Nautique Castelnaudarien, l'agent intervient à raison de 9.75 heures par semaine pendant la période scolaire.

Concernant le Comité d'organisation de la fête du Cassoulet, la mise à disposition correspond à 400 heures annuelles, réparties en fonction du calendrier de préparation et suivi de l'événement.

Monsieur le Maire précise l'organisation ainsi réactualisée :

Nom de l'agent	Organisme d'accueil	Période	Nombre total d'heures	% par rapport au temps de travail annuel
Agnès PEVERE	FJEP hand-ball	Du 01/09/2019 au 01/09/2020	400	25.23 %
Ludovic LAFFONT	Club nautique castelnaudarien	Du 01/09/2019 au 03/07/2020	351	22.14 %
Claire BINKOWSKI	Comité d'organisation de la fête du cassoulet	Du 01/09/2019 au 03/07/2020	153	9.65 %
		<b>TOTAL</b>	<b>904</b>	<b>57 %</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la mise à jour des mises à disposition telle que définie ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre à disposition les agents au profit des organismes d'accueil demandeurs.

**PRECISE** que l'ensemble des mises à disposition sont effectuées en application des textes en vigueur : loi 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique Territoriale et son décret d'application n° 2008-580 du 18 juin 2008.

**STIPULE** que toute suppression ou nouvelle mise à disposition en cours d'année fera l'objet d'un avenant à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition avec les organismes d'accueil concernés ainsi que les arrêtés individuels après passage en Commission Administrative Paritaire.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

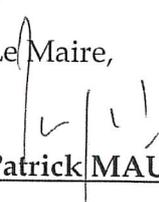
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 08 juillet 2019.

Ampliation faite le : <b>12 JUIL. 2019</b> Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>11 JUIL. 2019</b> Par publication le : <b>15 JUIL. 2019</b> Par délégation, Le Directeur Général des Services  Hervé ANTOINE	
---	---



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**